



BARÈME D'HONORAIRES 2021

Vente Immeubles, murs commerciaux et fonds de commerce

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
< 50 000	5000 €
50 000 – 100 000	9,4 % à 8,9 %
100 000 – 200 000	8,9 % à 7,8 %
200 000 – 300 000	8,1 % à 6,7 %
300 000 – 500 000	6,7 % à 6 %
500 000 à 600 000	5,84 % à 5,33 %
600 000 – 700 000	5,33 % à 5 %
>700 000	5 %

* Emplacement parking/Box : Forfait 3000 €

Location de bien meublé ou non

Honoraire plafonné à la charge du locataire : Visite constitution du dossier, rédaction du bail et entrée dans les lieux.

Zone très tendue 12€/m² de surface habitable
Révisable chaque année selon l'indice INC

Zone tendue 10€/m²

Zone non tendue 8€/m²

Etat des lieux entrée 3€/m²

Honoraire plafonné à la charge du bailleur, 8% TTC du loyer annuel hors charges (dont le coût d'état des lieux, 3 € par m²) visites, constitution du dossier, rédaction du bail et entrée dans les lieux.